

## Délibération n°2018.00030

Vie associative - Convention avec diverses associations - Autorisation de signature

Séance du 10 avril 2018

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 24

absents représentés : 7

absents non représentés : 2

L'an deux mille dix-huit, le 10 avril, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 avril, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, Mme Isabelle PEREIRA, Mme Patricia AMICO

### ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Dominique DUIGOU donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Jacques DURIN, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Isabelle PEREIRA

### ABSENTS NON REPRESENTÉS :

Mme Dominique MANIERE, M. Lyazid AMRANE

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Louise DELABY

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2018.00030

### Vie associative - Convention avec diverses associations - Autorisation de signature

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant l'attachement de la ville au secteur associatif, et sa volonté de :

- Soutenir le Comité d'action sociale et culturelle (CASC), qui développe des actions destinées à favoriser l'accès aux loisirs culturels et aux vacances pour le personnel communal ainsi que des actions de solidarité auprès de ces agents et de leurs familles
- Soutenir l'association AIP, qui porte des actions visant à favoriser l'insertion professionnelle
- Soutenir l'Union sportive de la jeunesse mitryenne (USJM), qui favorise la pratique sportive, soutient ses sections dans la formation de leur encadrement et développe des manifestations sportives rayonnant sur le territoire communal et au-delà
- Soutenir l'association Mitry-Mory football (MMF) qui favorise la pratique du football pour tous

Considérant qu'en menant ces actions, ces quatre associations participent pleinement à la vie locale,

Considérant que pour les associations dont la subvention dépasse 23 000€ une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation doit être conclue, conformément à la loi du 12 avril 2000,

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale du 3 avril 2018,

#### DELIBERE

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	<b>25</b>
<b>POUR :</b>	<b>25 dont 6 par mandat</b> Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>6 dont 1 par mandat</b> Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUÉ, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Madame Patricia AMICO

**APPROUVE** les termes des conventions avec les associations suivantes : le Comité d'actions

sociales et culturelles (CASC), l'association Aide à l'insertion professionnelle (AIP), le comité directeur de l'Union sportive de la jeunesse mitryenne (USJM) et le club de football Mitry-Mory football (MMF)

**AUTORISE** Madame le Maire à signer lesdites conventions

Et ont, les membres présents, signé au registre.  
Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.